

Amnesty International

● (1112)

[Traduction]

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATIONLA RÉDUCTION DU MAXIMUM DES HAUSSES SALARIALES—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour une question urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné que le ministre du Travail (M. Munro) a déclaré dernièrement à Oshawa qu'on aurait tort de «demander aux travailleurs d'accepter des hausses de salaires inférieures au coût de la vie», je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre condamne la cruelle injustice et l'hypocrisie dont on a fait preuve hier soir lorsqu'on a annoncé un changement au programme des contrôles qui réduira à 6 p. 100 le maximum des hausses salariales permises aux termes de ce programme, alors que la hausse du coût de la vie dépasse actuellement 8 p. 100; pareille injustice est une insulte à la dignité des Canadiens.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

AMNESTY INTERNATIONALFÉLICITATIONS POUR L'OBTENTION DU PRIX NOBEL DE LA
PAIX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Andrew Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire qui revêt de l'importance pour notre pays.

Je propose donc, avec l'appui du député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Que la Chambre offre à l'unanimité des félicitations à Amnesty International qui vient de se voir décerner le Prix Nobel de la paix.

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion, présentée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu le libellé de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[M. l'Orateur.]

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES LICENCIEMENTS À L'INCO—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Étant donné, monsieur l'Orateur, que ma question concerne un certain nombre de ministères et de ministres je vais l'adresser au premier ministre. Le conseil d'administration d'INCO Metals Limited a rendu publique hier une décision plutôt brutale qui a incidemment bouleversé aujourd'hui l'industrie minière et métallurgique du monde entier. Comme plus de 4,000 familles au Canada seulement établies dans tout le nord et le sud de l'Ontario et le nord du Manitoba devront en essayer les très graves répercussions rien que dans cette phase initiale par suite de ces mises à pied massives à l'INCO, j'aimerais savoir du premier ministre quand le gouvernement a été prévenu de cette décision et comment il y réagit. A-t-il créé un comité spécial du cabinet? Qui en fait partie? Pourquoi diable attend-il à mardi prochain avant de faire connaître publiquement sa réaction à cette grave décision?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai été mis au courant de cette très grave décision hier matin.

Une voix: C'était la première fois que vous en entendiez parler?

M. Trudeau: J'ai immédiatement convoqué le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et les hauts fonctionnaires concernés pour m'assurer qu'ils avaient déjà commencé à tenir des réunions avec les gens de l'INCO, dans la région de Sudbury, et qu'ils cherchaient des solutions à ce grave problème de chômage.

M. Lawrence: Voyons donc. Monsieur l'Orateur, la Chambre et le pays ont certainement le droit de savoir quelles mesures le gouvernement entend prendre pour résoudre ce problème qui, ne serait-ce que dans sa phase initiale, va avoir des répercussions tragiques à travers tout le Canada, pas seulement dans le nord de l'Ontario ou du Manitoba, mais également dans la région de Niagara. Si le premier ministre ne sait pas ce que font ses ministres, ni quelles mesures précises ils prennent, demandons à l'un des nombreux ministres concernés de nous le dire. Que propose de faire le gouvernement pour éviter cette catastrophe économique? Étant donné que le gouvernement fédéral a été mis au courant de tout cela avant les provinces et que, malgré cela, celles-ci ont l'air de réagir bien plus vite que lui, j'estime que nous avons droit à autre chose que la réponse évasive que le premier ministre vient de nous donner.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je viens de répondre au député. Le fait que je n'aie pas été mis au courant de cette affaire avant hier ne signifie nullement que mes ministres n'en savaient rien. Ils avaient rencontré la veille au soir les gens de l'INCO. Pour tout vous dire, le ministre du Travail m'a dit que cela faisait deux semaines qu'il discutait d'un plan d'action conjoncturelle avec les gens de l'INCO.